

Etiquetage et repérage des réseaux électriques

Rédaction : P.BOCQUET
Validation : L. FRANCOIS

Version : 2.0 du 18 juin 2019

1. Objet du présent document

Le présent document définit les méthodes d'identification et d'étiquetage des réseaux électriques.

2. Couleur des étiquettes

2.1. Couleurs étiquettes châssis- AD - TD- TGBT : étiquettes gravées

Avant le 1er janvier 2019

Réseau permanent (délesté 1): étiquette blanche inscription noire
Délesté 2: étiquette noire inscription blanche
Délesté 3: étiquette jaune inscription noire
Ondulé informatique: étiquette rouge inscription blanche
Ondulé général: étiquette rouge inscription blanche
Ondulé médical ou pour équipement dédié: étiquette verte inscription blanche
TBT: étiquette bleue inscription blanche

Après le 1er janvier 2019

Réseau permanent (délesté 1): étiquette blanche inscription noire
Délesté 2: étiquette noire inscription blanche
Délesté 3 : étiquette jaune inscription noire
Ondulé : étiquette rouge inscription blanche
TBT: étiquette bleue inscription blanche

2.2. Couleurs étiquettes châssis: étiquettes souple (type Dymo)

L'utilisation de ce type d'étiquette sera uniquement pour message ou consigne)

Attention repris en amont ... : étiquette blanche inscription rouge

2.3. Couleurs étiquettes câbles: porte étiquette et Dymo

Avant le 1er janvier 2019

Normal et divers: étiquette blanche inscription noire
Ondulé: étiquette rouge inscription noire
Ondulé médical ou pour équipement dédié: étiquette verte inscription blanche

Après le 1er janvier 2019

Normal et divers: étiquette blanche inscription noire
Ondulé: étiquette rouge inscription noire
TBT : étiquette bleue inscription blanche

2.4. Couleurs étiquette: RJ appel malade

étiquette jaune inscription noire

3. Points particuliers

3.1. TGBT, Armoires divisionnaires (AD_), Armoires divisionnaires ondulées (ADO), Tableau de protection (TP_), Tableau de protection ondulée (TPO)

L'ensemble des fils des seront identifiés par des numéros. L'identification sera de type Mémocab de chez Legrand ou équivalent. L'identification papier est proscrite.

3.2. Boîte à bornes (BBO) et divers GTB

Il est demandé d'utiliser pour les BBO GTB des bornes à étages possédant des numéros de bornes et seront équipées de couvercle transparent.

Il ne doit y avoir qu'une BBO par circuit pour les éclairages et les prises de courant.

Il ne peut y avoir deux câbles provenant de deux protections électriques différentes dans la même BBO.

Le nommage des BBO éclairage sera : **BBOEL** suivi du nommage de sa protection.

Exemple : BBOELTD_A1Q__F7

Le nommage des BBO PC sera : **BBOPC** suivi du nommage de sa protection.

Exemple : BBOPCTDOA2Q__E8

La couleur des inscriptions et des fonds devra respecter les colorations définies dans les paragraphes précédents.

3.3. Prise de courant

Sur toutes les prises de courant le nommage suivant doit être renseigné :

Numéro de la PC dans la pièce suivi du nommage de sa protection.

Attention, selon ce principe, il peut y avoir plusieurs PC1 dans une même pièce. C'est le nommage de la protection qui fait la distinction.

Exemple : PC1TD_A3Q__F7

Si une protection alimente des prises dans plusieurs pièces (cas rarissime car cela devra disparaître avec le temps mais il existe encore).

Le nommage des prises de courant sera :

PC1, PC2, PC3 dans le local A

PC4, PC5, PC6 dans le local B

PC7, PC8 dans le local C

3.4. Chambre de tirage

Dans les chambres de tirage, un repérage systématique des câbles HT, BT, TBT, informatique et des fibres optiques sera fait.

Ce repérage sera réalisé par des porte-repère de type Weidmuller type SFX 11/60 MC NE WS ou équivalent.

Le repère sera de type tenant /aboutissant.

4. Suivi du versionnage

Numéro de version	Date	Objet de la version
1.0.	11/03/2018	Création du document
1.1	26/4/2018	Mise en forme
1.2	07/02/2019	Intégration de la date du 1 ^{er} janvier 2019
1.3	01/04/2019	TBT Paragraphe 2.1
2.0	18/06/2019	Chapitre 3.2 et chapitre 3.3
2.1	26/06/2021	Repérages des portes porte-repères Weidmuller type SFX 11/60 MC NE WS